

Télécoms - PIRATAGE

## Attention: le Bluetooth est piratable!

- Il existe des logiciels permettant de scanner les GSM et d'en copier les données.
- Adresses, courriels, images et vidéos sont visés.

Le Bluetooth est une technologie extrêmement pratique qui permet aux appareils électroniques de communiquer entre eux, sans fil, dans un rayon d'une dizaine de mètres. Le GSM dans la poche du conducteur d'une voiture se connecte ainsi automatiquement à un système "mains libres".

Pratique? Indéniablement. Mais, nous explique un spécialiste de la sécurité informatique, le système Bluetooth est assorti d'un inconvénient important: son manque de discrétion. Il est ainsi facile de repérer les GSM dotés de cette fonction, et le cas échéant, d'y faire intrusion.

"On peut copier les numéros de téléphone, "chipper" des fichiers comme des photos ou des vidéos, sans aucune difficulté", nous explique Fabrice Myard (Draym.net), spécialiste de la sécurité informatique. En effet, nous explique-t-il, "les utilisateurs de GSM laissent le plus souvent cette fonction en marche sans y prêter attention, ils sont donc "visibles" en permanence".

### Programmes à télécharger

Comment s'y prennent les amateurs de piratage? Il existe



■ Oreillette sans fil, kit mains libres pour la voiture... Le principe du Bluetooth est génial, mais c'est une porte ouverte aux hackers vers vos données personnelles.

différents programmes de repérage et de copie disponibles en téléchargement sur Internet. Un des plus simples à trouver est Redfang qui tourne sous Linux. On parle aussi souvent de "Bluesniff" ou encore "Bluescan". Il existe même des logiciels dédiés

aux marques et aux différents modèles ciblés. Une fois installé sur une machine - typiquement un PC portable doté de la fonction Bluetooth, un assistant personnel (PDA) ou un GSM doté de Windows Mobile6 (ou de Symbian)-, il suffit de lancer l'appli-

cation. Le programme repère les machines environnantes, même celles qui sont cachées. "Dans ce dernier cas, la détection peut prendre de 2 à 4 heures", nous explique encore Fabrice Myard.

Il est même possible de se connecter par Bluetooth sur le téléphone d'un inconnu et d'utiliser à son insu sa connexion Internet mobile... ou de téléphoner à ses frais.

### Espionnage pointu

Plus ennuyeux encore que le vol de photos personnelles ou de vidéos, l'espionnage des personnes prend, au travers de cette faille de sécurité, une dimension inquiétante. Les "smartphones" actuels, comparables à des ordinateurs miniatures, comportent suffisamment de mémoire pour cacher des logiciels espions transmis lors d'un de ces contacts Bluetooth.

"Ici, le logiciel, invisible aux yeux de l'utilisateur, peut transmettre des copies MP3 des conversations, et si le smartphone est doté d'un GPS, de communiquer en temps réel la position de la personne espionnée", assure encore Fabrice Myard.

Comment se protéger de tels méfaits? D'une part, changer le nom du téléphone par défaut, pour ne pas donner directement au pirate le type de l'appareil repéré, est une première mesure simple. Et puis, ne pas laisser la fonction "visibilité" Bluetooth allumée en permanence, et sortir enfin l'accès au téléphone d'un mot de passe.

Patrick Van Campenhout

Copie destinée à fabrice@myard.com

## Assurances

### Fortis négocie avec Delta Lloyd

Fortis entend reprendre la participation de 51 pc détenue par Delta Lloyd dans ABN Amro Verzekeringen dans le cadre de la reprise d'ABN Amro par le trio bancaire Fortis, RBS et Banco Santander, selon un communiqué de Fortis.

ABN Amro a contractuellement le droit d'exercer son option d'achat sur la participation de 51 pc détenue par Delta Lloyd dans le capital d'ABN Amro Verzekeringen (AAV). Après obtention de cette participation, ABN Amro a l'intention de céder ces 51 pc ainsi que les 49 pc qu'elle détient déjà dans AAV à Fortis Verzekeringen Nederland. Le siège des activités d'ABN Amro Verzekeringen est établi à Zwolle, aux Pays-Bas, où environ 650 collaborateurs sont actifs.

Fortis s'attend à clore les négociations au 4<sup>e</sup> trimestre 2008. La transaction devrait être finalisée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2009.

L'acquisition de cette participation offrirait à Fortis la possibilité de mettre en place son modèle de distribution d'assurances par le canal bancaire aux Pays-Bas. Les autorités de contrôle, les syndicats et les organes de concertation ont été informés des intentions de Fortis. ■

## Industrie

### Léger repli du ciment belge en 2007

► Et, à l'horizon, un sacré défi en matière de réduction de CO<sub>2</sub>.

L'industrie belge du ciment n'a pas renouvelé, l'année passée, ses excellentes performances de 2006. Pour 2007, la consommation de ciment gris dans notre pays a atteint 5 954 000 tonnes. Ou 577 kg par habitant. C'est 1,4 pc de moins qu'en 2006. Ou 8 kg de moins par tête.

Rien d'étonnant à cela pour les responsables de Febelcem, la fédération de l'industrie cimentière belge, puisque les performances cimentières sont étroitement liées au marché de la construction dont on peut rappeler quelques revers. Dans le bâtiment résidentiel, l'estimation du nombre de mises en chantier n'a pas dépassé 52 000 logements. C'est 4 000 de moins que l'année d'avant. Repli, également, concernant les travaux de génie civil (-8 pc), comme toujours après des élections.

À la baisse des ventes en Belgique, il faut ajouter l'augmentation du volume des importations, avec 1 304 000 tonnes : 30 000 de plus qu'en 2006 (2,4 pc). Du coup, les produits importés se hissent à 22 pc du ciment consommé en

Belgique (+ 1 pc en un an).

Le bilan des exportations confirme le ralentissement, avec un total de 6 930 000 tonnes vendues hors du pays par les entreprises membres de la fédération<sup>(1)</sup> (-0,5 pc). Loin de la performance de 2006 (+ 6 pc).

Les autorités du secteur se refusent néanmoins à commenter négativement ces résultats. Bernard Kueng, président sortant<sup>(2)</sup>, préfère parler d'année "de consolidation". Il argumente : "Si la consommation du ciment sur le marché intérieur a effectivement légèrement baissé, le niveau atteint reste quand même élevé dans l'absolu". Autre raison de relativiser : "Les performances belges de 2007 sont supérieures de 4 pc à la moyenne de ces cinq dernières années".

### Les gros défis

Il n'empêche. Plusieurs défis sont particulièrement lourds à relever pour cette industrie, dont les réglementations en matière de CO<sub>2</sub> et de compensation.

Pas question de contester les règles européennes en matière de dioxyde de carbone. "Pourtant, il faudrait qu'elles tiennent aussi compte du contexte économique global", a glissé le président dans sa dernière allocution à ce poste. "L'incertitude juridique dans laquelle elles nous placent nous em-

pêche en effet d'élaborer une stratégie à long terme, indispensable dans notre secteur." Début 2008, la réduction d'allocation de quotas aux secteurs industriels en Belgique a été fixée à 4 800 000 tonnes pour la période 2008-2012 (ce qui correspond à -8 pc pour le ciment). Le défi est de se faire reconnaître comme secteur intensif en énergie soumis à forte concurrence extra-communautaire, afin de bénéficier de quotas gratuits. "Faute de quoi il y a concurrence déloyale entre les producteurs domestiques et les importateurs de ciment produit dans des zones non soumises aux mêmes règles."

Quant au principe de compensation (qui prévoit, pour toute nouvelle zone urbanisée en Wallonie, la modification d'une zone équivalente prévue pour l'urbanisation en zone qui n'y est pas destinée, comme par exemple une zone verte), la fédération continue à le considérer comme un frein important.

À mentionner, enfin, une énergie critique de la durée des procédures dans cette même Région wallonne, où "certains dossiers sont dans le parcours depuis quinze ans."

M.Bs

(1) S.A. Cimenteries CBR, S.A. Holcim et S.A. Compagnie des Ciments belges (CBB).

(2) Il est remplacé cette année par André Jacquemart, déjà membre du conseil d'administration.

## Energie

### Tollé autour de la baisse des tarifs de transit

LA BAISSÉ des tarifs de transit (transport de gaz de frontière à frontière) décidée par la Creg (LLB du 20 mai) a suscité des réactions courroucées mardi. "Je ne comprends pas quel est l'intérêt de créer ici une moins-value en ce qui concerne des revenus venant de l'étranger. C'est une destruction de valeur importante pour Distrigaz, pour les pouvoirs publics et le fisc belges, qui voient disparaître un tiers de 100 millions d'euros", a réagi Rudi Thomaes. L'administrateur délégué de la FEB ajoute ne pas comprendre "l'utilité économique pour le pays" de la décision du régulateur fédéral du marché de l'énergie.

Daniel Termont, président de Publigaz (le holding qui regroupe les intérêts des communes dans les actifs gaziers belges) a estimé, à titre personnel, que cette décision va faire fuir les investisseurs et donc mettre en danger la sécurité d'approvisionnement en gaz. A l'heure actuelle, les activités de transit sont gérées par Fluxys pour le compte de Distrigaz and Co. On peut supposer que la décision de la Creg explique la baisse du cours de Distrigaz hier. (AvC)

### "Une taxe sur les profits d'aubaine"

EDORA, la Fédération des énergies de sources renouvelables, a élu un nouveau président. Il s'agit de Didier Vandermeersch, administrateur délégué de la société wallonne Droben spécialisée dans l'assemblage des panneaux photovoltaïques. Il succède à Frédéric Dawans, administrateur délégué d'Air Energy.

Dans le communiqué qui annonce cette nomination, Edora réagit également à l'étude de la Creg sur les profits d'aubaine ("windfall profits") qu'auraient réalisés Electrabel et SPE. La Creg a estimé que les deux principaux producteurs d'électricité en Belgique auraient facturé, entre 2005 et 2007, pour plus d'un milliard d'euros au titre de quotas CO<sub>2</sub> pourtant attribués gratuitement. "Si le gouvernement fédéral décide de taxer ces profits, il nous semble légitime que ces taxes soient affectées au développement d'une production d'énergies renouvelables. Dans notre memorandum fédéral, nous proposons plusieurs mesures permettant de soutenir ce secteur: 'tax shelter' environnemental, incitants fiscaux, fonds d'investissement..." souligne le communiqué. (AvC)

### En très bref

AIR ONE, compagnie aérienne italienne, va lancer deux liaisons vers Rome Fiumicino, dès le 1<sup>er</sup> juin, et Milan Malpensa, dès le 2 juin, au départ de l'aéroport de Bruxelles, a annoncé mardi la compagnie. Deux départs seront organisés chaque jour vers ces deux villes italiennes. Air One a déjà conclu plusieurs accords avec des tour-opérateurs. ■

